



NATIONS UNIES

UN/ISA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/35/273
29 mai 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 12 de la liste préliminaire^z

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Note verbale datée du 23 mai 1980, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République populaire de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant au télégramme du 9 mai 1980 émanant de celui-ci, a l'honneur de l'informer de la position de son gouvernement au sujet de la tenue à Genève d'une réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen.

Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a pleinement conscience de la nécessité de fournir d'urgence au peuple kampuchéen une assistance humanitaire en vue de l'aider à surmonter les conséquences dévastatrices d'une catastrophe nationale sans précédent causée par la politique de génocide du précédent régime. Le Gouvernement bulgare a également conscience de la nécessité de fournir des contributions financières supplémentaires en vue de poursuivre l'exécution des programmes existants par l'intermédiaire des filières et des mécanismes établis par les organisations internationales intéressées, et il est favorable à toute initiative à cet effet pourvu qu'elle soit de caractère purement humanitaire et ne serve pas d'autres fins.

Malheureusement, tel n'est pas le cas de la réunion envisagée dans la résolution 1980/23 du Conseil économique et social. De l'avis du Gouvernement bulgare, cette réunion ne saurait servir aucun objectif humanitaire puisqu'elle a été convoquée sans le consentement préalable et la participation directe du Conseil révolutionnaire populaire, seul gouvernement légitime du Kampuchea, et qu'elle a été chargée d'examiner des problèmes relevant exclusivement de la compétence dudit gouvernement. Ainsi qu'il est apparu à l'évidence lors de l'examen de cette question par le Conseil économique et social, cette réunion servirait uniquement de prétexte à une autre tentative d'ingérence dans les affaires

^z A/35/50.

A/35/273

Français

Page 2

intérieures de la République populaire du Kampuchea. Le Gouvernement bulgare n'est donc pas, pour toutes ces raisons, en mesure d'accepter l'invitation de participer à la réunion susmentionnée.

La République populaire de Bulgarie a déjà fourni une assistance appréciable d'un montant d'environ 12,5 millions de dollars en vue du relèvement du Kampuchea. Fidèle à ses obligations internationales et à ses sentiments de solidarité avec le peuple kampuchéen, le Gouvernement bulgare est résolu à continuer de fournir son assistance sur une base bilatérale.

La Mission permanente de la République populaire de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de l'Organisation de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 12 de la liste préliminaire.
